

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 074-217401074-20250624-27_2025-DE



Nombre de conseillers

- en exercice 9
- présents 9
- votants 9
- absents 0
- exclus

De la commune de DROISY

Séance du 24 juin 2025 à 20 heures 00

Date de convocation :

19 juin 2025

Date d'affichage :

19 juin 2025

Objet

N° 27/2025

Élection des adjoints

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

**MM. REY Pierre-Alain, RACINEUX Régis, BALDI Olivier, BERNARDI
Jérémy, CHATANAY Cyril, VICTOR Émilie, LAFFIN Carole, VICTOR
Thibault, FORESTIER Nicolas.**

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoint au maire à 1.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secret dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

- M. RACINEUX Régis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier adjoint au Maire.

- Élection du second Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
(3 pour VICTOR Thibault et 6 pour BALDI Olivier)
- Majorité absolue : 5

- M. BALDI Olivier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 26 juin 2025.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY